



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 1^{er} octobre 2007, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Pierre Maheux
Carole Bégin-Giroux	Gilles Marcotte
Pierre Blouin	Jean-Marie Matte
Francine Bouchard	Ralph Mercier
Ann Bourget	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller Gérald Poirier
Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2007-0886 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2007, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0887 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 septembre 2007

Monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 septembre 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 septembre 2007.
- Dépôt du certificat du responsable de registre relativement au *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Irving située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1301.
- Dépôt du certificat du responsable de registre relativement au *Règlement sur des travaux de construction d'infrastructure de rue dans certaines zones industrielles ainsi que sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1306.

- Dépôt du certificat du responsable de registre relativement au *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Dieppe située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1307.
- Résolution numéro 08-248-07 adoptée par le conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue le 11 septembre 2007, relative à un message de condoléances envoyé à la famille, aux proches et aux citoyens de la Ville de Québec, suite au décès de madame la mairesse Andrée P. Boucher.
- Dépôt d'une lettre de condoléances du maire de la Ville de Toronto, monsieur David Miller, en date du 13 septembre 2007, suite au décès de madame la mairesse Andrée P. Boucher.
- Dépôt, par madame la conseillère Denise Trudel, d'un article publié dans le journal « USA Today » en date du 22 septembre 2007, relativement à la préparation de la célébration du 400^e anniversaire de la Ville de Québec en 2008.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Steeve Verret prend son siège à 17 h 35.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens. Il est 18 h 40.

- Dépôt, par mesdames Isabelle Dugas et Isabelle Kennedy, d'une pétition contre la fermeture de l'aréna Jacques Côté du district Sillery.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Ann Bourget dépose un avis de proposition demandant au comité exécutif de tenir compte de la volonté exprimée par la majorité au conseil, à l'effet de ne pas envisager de fermeture d'aréna sans le dépôt d'un nouveau projet de reconstruction ou d'un plan de rénovation.
- Madame la conseillère Ann Bourget dépose un avis de proposition à l'effet de demander à l'administration d'appliquer immédiatement la décision du conseil afin de fournir au vérificateur général une somme de 1 046 441 \$ pour la réalisation de son mandat 2007 et que le comité exécutif, présente aux membres du conseil, une recommandation portant sur la bonification du budget alloué au vérificateur général.
- Monsieur le conseiller Patrick Paquet dépose un avis de proposition à l'effet d'appuyer les démarches entreprises par le diocèse de Québec afin d'affirmer le désir de la Ville de Québec de voir le pape Benoît XVI participer au 49^e Congrès eucharistique international à Québec.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de propositions seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2007-0888 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007 - Échéancier pour étude et adoption du budget 2008 et du Programme triennal d'immobilisations 2008–2009–2010 - DG2007-062 (Ra-1354)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte des informations et documents en rapport avec les demandes formulées dans l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007, par madame la conseillère Ann Bourget, à l'effet de demander à l'administration municipale de déposer, avant le 15 octobre 2007, une information financière complète et exhaustive et qu'elle présente au conseil municipal, le 15 octobre 2007, un échéancier d'étude et d'adoption du budget 2008 et le Programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0889 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007 - Recommandation d'une étude de faisabilité sur l'instauration du service de premier répondant pour tous les citoyens de la ville de Québec - PI2007-005 (Ra-1354)

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, de deux (2) lettres en date des 28 février et 18 juillet 2007, adressées à la secrétaire et assistante-greffière de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, madame Élise Rhéaume, provenant du conseiller aux opérations ambulancières, monsieur Luc Jolicoeur, de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire du ministère de la Santé et des Services sociaux et de monsieur Roger Paquet, sous-ministre au ministère de la Santé et des Services sociaux, relativement à l'amélioration des services ambulanciers dans le district Lac-Saint-Charles.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007, de ne pas faire d'étude de faisabilité et de ne pas instaurer dans les prochaines années ce service public supplémentaire,

cela ne faisant pas partie des priorités du Service de protection contre l'incendie.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0890 Félicitations à monsieur Patrice Drouin, président de « GesteV inc. », ainsi qu'à son comité organisateur pour la tenue, à Québec en 2010, du Championnat mondial de vélo de montagne

Attendu que du 30 août au 6 septembre 2010, se déroulera le Championnat mondial de vélo de montagne dans la région de Québec, plus précisément au Mont Sainte-Anne;

Attendu que cet événement rassemblera plus de sept cents (700) athlètes venant de partout dans le monde;

Attendu que cette activité sportive permet à Québec de rayonner au niveau international;

Attendu que sans l'expertise et la persévérance de monsieur Patrice Drouin, président de « GesteV inc. », ce championnat mondial n'aurait jamais vu le jour à Québec;

Considérant tous les efforts qui ont été déployés pour accueillir, à Québec, le Championnat mondial de vélo de montagne.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu que le conseil de la ville félicite monsieur Patrice Drouin, président de « GesteV inc. », ainsi que son comité organisateur, pour sa réalisation dans l'accueil du Championnat mondial de vélo de montagne de 2010 à Québec et lui souhaite tout le succès escompté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0891 Journée des personnes âgées, le 1^{er} octobre 2007

Attendu que le conseil municipal a désigné, lors de la séance du 19 septembre 2005, le 1^{er} octobre « *Journée des personnes âgées* », à l'exemple de l'Organisation des Nations Unies;

Attendu que la Ville de Québec reconnaît la contribution importante des personnes âgées à l'essor et au développement de la communauté;

Attendu que la Ville de Québec a mis sur pied la commission consultative *Jeunes et Aînés* qui a comme mandat de faire valoir, auprès du conseil municipal, le point de vue des jeunes et des aînés;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que le conseil municipal souligne aujourd'hui, le 1^{er} octobre, la « *Journée des personnes âgées* » comme un moment privilégié pour reconnaître la place essentielle qu'occupent les personnes âgées au sein de notre société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0892 Félicitations aux concepteurs de la « *Fresque de la découverte du cap Rouge* » pour leur implication remarquable dans la réalisation de cette fresque historique

Attendu que l'inauguration de la « *Fresque de la découverte du cap Rouge* », située à l'entrée de la plage Jacques-Cartier sur l'immeuble de la Société historique du Cap-Rouge, a eu lieu le 6 septembre dernier;

Attendu que cette magnifique fresque a été réalisée par le groupe « *Les 400 coups* », composé de onze (11) élèves des écoles secondaires Les Compagnons-de-Cartier et De Rochebelle, sous la supervision de la Société historique du Cap-Rouge et de la maison Léon-Provancher;

Attendu que grâce à cette belle initiative, ces jeunes artistes permettront à tous d'en apprendre davantage sur les personnages, les lieux et les objets qui ont marqué l'histoire du secteur de Cap-Rouge;

Attendu que la fresque est le résultat d'une collaboration exceptionnelle entre la Commission scolaire des Découvreurs, la Commission de la Capitale nationale du Québec, le député de Louis-Hébert, monsieur Sam Hamad, et l'arrondissement Laurentien;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de féliciter les concepteurs de la fresque, mesdames et messieurs Léa-Jeanne Allen, Sarah Bérubé, Kelin Ding, Julie Gagnon, Genevière Lebleu et Tatev Yesayan de l'école De Rochebelle, Charles-Antoine Bussière, Stéphanie Cyr, Marie-Maude Richard-Fecteau, Claudel Couture et Camille Martin de l'école Les Compagnons-de-Cartier, la coordonnatrice du projet Jacynthe Cantin, les enseignantes Catherine Perreault et Valérie Deneault ainsi que Mélanie Guay du « *Groupe Muraliste de Québec* », pour leur implication remarquable dans la réalisation de cette fresque historique.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement abrogeant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 312-89 de l'ancienne Ville de Saint-Émile, R.V.Q. 1173

Consultation publique

À la demande de monsieur le maire suppléant, monsieur le conseiller Guy Perrault explique le projet de *Règlement abrogeant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 312-89 de l'ancienne Ville de Saint-Émile, R.V.Q. 1173* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Une personne intervient dans ce dossier.

Retour à la séance du conseil

Le conseil de la ville est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2007-0893 ***Adoption du Règlement abrogeant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 312-89 de l'ancienne Ville de Saint-Émile, R.V.Q. 1173 - AT2007-193 (Ra-1345)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 312-89 de l'ancienne Ville de Saint-Émile, R.V.Q. 1173.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0894 ***Demande de délai additionnel jusqu'au 5 novembre 2007 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007 - Demande, à « Bell Canada », concernant la révision de son mode de tarification des appels interurbains pour le district du Lac-Saint-Charles - DG2007-064 (Ra-1354)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 25 septembre 2007, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 5 novembre 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 septembre 2007 par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, concernant le dépôt d'une demande, à « Bell Canada », afin qu'elle revoit son mode de tarification des appels interurbains dans le district du Lac-Saint-Charles, de façon qu'il soit uniformisé pour l'ensemble des résidents de la grande ville de Québec et que cette demande soit déposée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0895 **Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 75 000 000 \$ daté du 25 septembre 2007 - FN2007-041 (Ra-1353)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte des conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 75 000 000 \$, daté du 25 septembre 2007, avec une échéance moyenne de six (6) ans et deux (2) mois, pour un coût moyen de 4,8726 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0896 **Cession en emphytéose - Partie des lots 1 665 013 et 1 665 879 du cadastre du Québec, propriété de la Commission scolaire des Découvreurs - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - GI2007-143 (Ra-1353)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la signature d'une cession d'emphytéose, d'une durée de quinze (15) ans, en faveur de la Ville de Québec, sur l'immeuble propriété de la Commission scolaire des Découvreurs, connu et désigné comme étant une partie des lots 1 665 013 et 1 665 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de treize mille sept cent cinquante-trois mètres carrés et quatre dixièmes (13 753,4 m²), tel que montré au plan 2007039AF1.DGN et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 325 de ses minutes, ce droit étant accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0897 **Prolongement de la rue Brodier - District Saint-Michel (22) - Arrondissement Beauport - DE2007-109 (Ra-1354)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Charles-Auguste Fortier inc. », comprenant notamment le prolongement de la rue Brodier, sur une longueur approximative de 100 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Charles-Auguste Fortier inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Charles-Auguste Fortier inc. » à transmettre, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Charles-Auguste Fortier inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés ainsi que l'abrogation d'une servitude temporaire de voirie enregistrée sous le numéro 1 439 220, le tout en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander, au Service des affaires juridiques, de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0898 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour le lot 2 811 630 du cadastre du Québec et anciens lots P-454 et P-559 du cadastre de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures - AT2007-189 (Ra-1353)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), la demande visant à appuyer la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à l'exclusion, du territoire agricole, du lot 2 811 630 du cadastre du Québec et des anciens lots P-454 et P-559 du cadastre de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, sur la base de l'analyse jointe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0899 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des états financiers d'ExpoCité pour l'exercice financier 2006 - EX2007-011 (Ra-1353)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après considération du rapport du directeur des finances d'ExpoCité en date du 30 mars 2007 et pour faire suite à la résolution numéro 2007-27, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité lors de la séance tenue le 29 mars 2007, la prise d'acte des états financiers d'ExpoCité pour l'exercice financier 2006, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0900 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 75 000 000 \$, daté du 25 septembre 2007 - FN2007-041 (Ra-1353)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, les conclusions de l'emprunt par obligations, d'un montant de 75 000 000 \$, daté du 25 septembre 2007, avec une échéance moyenne de six (6) ans et deux (2) mois, pour un coût moyen de 4,8726 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0901 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu, le 15 décembre 1997, entre la Communauté urbaine de Québec et « Stadacona, S.E.C. », société en commandite légalement constituée, représentée par son commandité « Commandité Stadacona inc. » relativement à la vente de vapeur additionnelle - TP2007-043 (Ra-1354)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu, le 15 décembre 1997, entre la Communauté urbaine de Québec et « Stadacona, S.E.C. », société en commandite légalement constituée, représentée par son commandité « Commandité Stadacona inc. », relativement aux obligations et aux modalités de la vente, par la Ville, à « Stadacona, S.E.C. », de vapeur additionnelle afin de diminuer les rejets de vapeur excédentaires dans l'atmosphère, selon les conditions substantiellement conformes à celles du

projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0902 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la ville de L'Ancienne-Lorette pour la saison hivernale 2007-2008 et un virement de fonds - TP2007-044 (Ra-1354)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la ville de L'Ancienne-Lorette, pour la saison hivernale 2007-2008, moyennant une somme forfaitaire de 166 000 \$, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° la signature de ladite entente, pour et au nom de la Ville, par le maire suppléant et le greffier;
- 3° le virement de fonds, d'un montant de 50 000 \$, provenant du poste contingent de la compétence d'agglomération pour 11 750 \$ et des revenus généraux de compétence de proximité pour 38 250 \$, à l'activité 3120100 (déneigement chaussée-contrat) au budget de l'arrondissement Laurentien.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0903 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la disposition de matériaux secs, R.A.V.Q. 140 - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-034 (Ra-1353)

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la disposition de matériaux secs*, R.A.V.Q. 140.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la disposition de matériaux secs*, R.A.V.Q. 140.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0904 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, d'emprunter un montant de 31 510 000 \$ auprès de la Ville de Québec, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur un prêt, en 2007, à ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 260 et la conclusion d'une convention de prêt, entre la Ville de Québec et ExpoCité, relative à la réalisation du programme d'immobilisations 2007 d'ExpoCité - Renonciation du droit d'opposition - FN2007-040 (Ra-1353)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à ExpoCité, d'emprunter un montant de 31 510 000 \$ auprès de la Ville de Québec pour réaliser son programme d'immobilisations 2007;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur un prêt, en 2007, à ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 260;
- 3° la conclusion d'une convention de prêt à intervenir entre la Ville de Québec et ExpoCité, au montant de 31 510 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2007 d'ExpoCité, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de prêt joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° la signature de ladite entente, pour et au nom de la Ville, par le maire suppléant et le greffier.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur un prêt, en 2007, à ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 260.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0905 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot 1 219 009 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 282 - AT2007-262 (Ra-1353)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot 1 219 009 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 282.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0906 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à 9003-5023 Québec inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel de Charlesbourg à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 283 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-111 (Ra-1353)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à 9003-5023 Québec inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel de Charlesbourg, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 283.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à 9003-5023 Québec inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel de Charlesbourg, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 283.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0907 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'inclusion de certaines voies de circulation ou des prolongements de certaines voies de circulation au réseau artériel, R.A.V.Q. 267 - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-270 (Ra-1354)**

Sur la proposition de monsieur le maire suppléant Jacques Joli-Coeur,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'inclusion de certaines voies de circulation ou des prolongements de certaines voies de circulation au réseau artériel*, R.A.V.Q. 267.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'inclusion de certaines voies de circulation ou des prolongements de certaines voies de circulation au réseau artériel*, R.A.V.Q. 267.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0908 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot*, R.V.Q. 1315 - AT2007-235 (Ra-1353)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin de soustraire la partie de territoire située au nord-ouest du boulevard du Loiret, au nord-est de l'avenue des Tulipes, au sud-est de la rue des Loutres et au sud-ouest de la rue du Prince-Albert, de l'aire d'aménagement de ce secteur pouvant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble et d'ajuster la limite maximale d'urbanisation.

La densité minimale d'habitation est portée à 15 logements à l'hectare, la densité de commerce de vente au détail maximale à 2 000 mètres carrés et la densité d'administration et de service maximale à 1 000 mètres carrés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot*, R.V.Q. 1315 - Dossier retiré**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est proposé d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible*

de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot, R.V.Q. 1315.

Proposition de retrait

Sur la proposition de monsieur le conseiller Michel Fecteau,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0909 **Acceptation - Délégation de la compétence du conseil d'agglomération pour l'application du *Règlement de l'agglomération sur le dépôt, dans une rue du réseau artériel, de la neige provenant d'un terrain privé*, R.A.V.Q. 278 - TP2007-040 (Ra-1354)**

Attendu que le conseil d'agglomération possède la compétence exclusive sur les voies de circulation constituant le réseau artériel;

Attendu que les conseils d'arrondissement sont disposés à assumer la compétence d'agglomération dans l'application du *Règlement de l'agglomération sur le dépôt, dans une rue du réseau artériel, de la neige provenant d'un terrain privé*, R.V.A.Q. 278, sur leur territoire respectif;

Attendu qu'en vertu des articles 48 et 49 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer ses compétences au conseil de la ville pour qu'elles soient subdéléguées aux conseils d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accepter, jusqu'au 1^{er} juillet 2011, la délégation de la compétence du conseil d'agglomération pour l'application du *Règlement de l'agglomération sur le dépôt, dans une rue du réseau artériel, de la neige provenant d'un terrain privé*, R.A.V.Q. 278.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0910 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relativement au dépôt, dans la rue, de la neige provenant d'un terrain privé* R.V.Q. 1311 - TP2007-040 (Ra-1354)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs afin de déléguer le pouvoir d'appliquer un règlement sur le dépôt, dans la rue, de la neige provenant d'un terrain privé.*

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0911 *Règlement abrogeant certaines dispositions du Règlement sur la détermination des intersections des rues et des routes du réseau artériel où le virage à droite à un feu rouge est interdit, R.V.Q. 1148 - AJ2006-055 (Ra-1283)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant certaines dispositions du Règlement sur la détermination des intersections des rues et des routes du réseau artériel où le virage à droite à un feu rouge est interdit, R.V.Q. 1148.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0912 *Règlement sur le versement d'une subvention au Centre hospitalier Robert-Giffard et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1304 - AT2007-234 (Ra-1351)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention au Centre hospitalier Robert-Giffard et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1304.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0913 *Règlement sur la réalisation de la 2^e phase, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1318 - DE2007-108 (Ra-1351)*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation de la 2^e phase, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1318.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Prolongation de la deuxième période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de dix (10) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte, appuyé par madame la conseillère Marie France Trudel, de prolonger la deuxième période de questions des citoyens, afin d'entendre des citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis.

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussières, demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce sujet. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 20 h 35.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussières, déclare la séance close à 20 h 52, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussières
Président

Sylvain Ouellet
Greffier